



Demande de titre de séjour pour soins

Par **Iarbi**, le **11/03/2015 à 18:04**

Je ai une certificat de résidence Algérienne mention étudiant, et je veux demander un titre de séjour pour soin.

Je suis atteint d'une maladie chronique rare orpheline et les soins adéquats n'existent pas en Algérie. En plus les conséquences de cette maladie peuvent être graves (handicapées)

Depuis septembre 2012 à ce jour je prends des médicaments, et j'ai des rendez-vous avec mon médecin spécialiste tous les 6 mois à l'hôpital public.

En cas de refus de ma demande de titre de séjour est-il possible de garder mon ancienne carte de séjour ou demander un changement de statut (commerçant ou salarié) ?

Est-ce que la préfecture peut me donner un OQTF même si j'ai un titre de séjour valide ?

Je vous prie de bien vouloir répondre à ma question.
Cordialement

Par **domat**, le **11/03/2015 à 20:19**

bjr,
avez-vous un document d'une autorité médicale algérienne indiquant qu'il n'existe aucun traitement approprié à votre situation en Algérie ?

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17336.xhtml>

cdt

Par **Iarbi**, le **11/03/2015 à 20:36**

Je suis tombé malade quand je suis venu en France, et comment la maladie que j'ai est très rare le médicament est rare aussi la prise en charge est presque inexistante sur le lieu de ma résidence, je suis tombé malade quand je suis venu en France la première année. Si j'obtiens un certificat d'une autorité algérienne cela va-t-il aider pour mes démarches.

J'ai encore un titre de séjour étudiant encore valide est-ce que je peux entamer directement la

démarche ?

cordialement.

Par **mohamed\$¥**, le **12/03/2015** à **02:47**

Salut les ami vous pouver m'aider comment fait pour avoir un récépissés s'il vous plaîe??[smile33]